



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5938^e séance

Vendredi 18 juillet 2008, à 10 h 15
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Bui The Giang	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. de Vengoechea
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2008/454)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2008/454)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Inde, du Japon et du Népal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Acharya (Népal) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général au Népal et Chef de la Mission des Nations Unies au Népal.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2008/454).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général au Népal et Chef de la

Mission des Nations Unies au Népal. Je lui donne la parole.

M. Martin (*parle en anglais*) : Le 28 mai, six jours après mon dernier exposé au Conseil, l'Assemblée constituante du Népal, nouvellement élue, a tenu sa première réunion. Elle a voté la mise en œuvre d'une république démocratique fédérale et permis à l'ancien roi de quitter le palais dans les délais impartis, sans incident, pour demeurer au Népal pacifiquement.

Demain, l'Assemblée doit élire le premier Président du Népal et nommer dans la foulée un premier ministre, qui formera un nouveau gouvernement. Dans son rapport du 12 mai (S/2008/313), le Secrétaire général a indiqué qu'il ne prévoyait pas une nouvelle prorogation de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) mais qu'une fois le gouvernement formé, j'engagerai des pourparlers, en tant que Représentant spécial et coordonnateur résident, avec celui-ci au sujet de toute assistance qu'il pourrait demander à l'ONU pour l'aboutissement et la consolidation du processus de paix et pour le développement à long terme du Népal. Naturellement, il n'a pas encore été possible de discuter avec un nouveau gouvernement, mais en attendant, le Conseil est saisi d'une demande basée sur un consensus entre les principaux partis en vue d'une prorogation du mandat de la MINUNEP. Les explications demandées par le Secrétaire général ont maintenant été reçues par l'intermédiaire du Représentant permanent du Népal.

Je voudrais commencer par résumer les résultats et les points en suspens des négociations qui ont été retardées par la formation d'un nouveau gouvernement. La constitution intérimaire prévoyait que la décision de former une république soit prise à la première séance de l'Assemblée, mais elle ne disait rien des dispositions à prendre pour les fonctions de chef de l'État pendant la rédaction d'une nouvelle constitution. Elle prévoyait le choix d'un premier ministre par consensus politique ou, à défaut, par une majorité des deux tiers, de même que sa destitution par un vote à la majorité des deux tiers, également. Le Parti communiste népalais – maoïste (PCN-M), qui avait fait campagne pour son propre dirigeant au poste de président exécutif et dont les membres représentent plus d'un tiers de l'Assemblée, a été convaincu lors des négociations menées après les élections d'approuver la modification de la constitution intérimaire en faveur

d'un président et d'un vice-président, le premier ministre restant chef exécutif du gouvernement, et d'accepter que le premier ministre soit élu et puisse être destitué par une majorité simple.

Il s'agit là d'éléments d'un accord plus large signé le 25 juin par les dirigeants de l'Alliance des sept partis, qui a constitué la base nécessaire pour former un nouveau gouvernement, et je mentionnerai plus tard d'autres aspects de l'accord. Après que celui-ci a été signé, toutefois, l'Assemblée n'a pas été en mesure de procéder immédiatement à l'adoption des modifications requises à la constitution intérimaire, étant donné que les partis madhesi nouvellement élus, qui n'ont pas participé aux négociations mentionnées ci-avant mais forment le quatrième bloc le plus large de l'Assemblée, ont exigé que les engagements pris à leur égard dans un accord de février avec le gouvernement intérimaire soient également pris en compte dans les amendements à la constitution. Leur interprétation de l'accord de février comprend l'acceptation d'une exigence extrêmement controversée, à savoir que les plaines du Tarai, dans le sud du Népal, deviennent une province madhesi autonome au sein du futur État fédéral. Pendant 12 jours, ils ont empêché l'Assemblée de fonctionner. Ce n'est que dimanche dernier, le 13 juillet, que les amendements à la constitution intérimaire ont été votés par l'Assemblée, les membres des partis madhesi boycottant les délibérations sans toutefois y faire obstacle.

Avec la conclusion de l'accord du 25 juin, le Premier Ministre Girija Prasad Koirala du Congrès népalais a annoncé sa démission, bien qu'en attendant qu'elle puisse être présentée au nouveau président, il soit resté à la tête du cabinet intérimaire, dont les ministres des deux autres grands partis, le Parti communiste népalais (marxiste-léniniste unifié) (MLU) et le PCN-M, se sont retirés. La question la plus difficile à régler est le partage des postes et des pouvoirs entre les partis. Les maoïstes se sont vu reconnaître par les autres partis le droit, en tant que formation la plus représentée à l'Assemblée, de nommer le premier ministre. Mais le Congrès népalais et le MLU ont tous deux réclamé la présidence, le premier déclarant même qu'à défaut, il ne participerait pas au nouveau gouvernement de coalition. Les maoïstes continuent d'appeler tous les grands partis à prendre part à un gouvernement emmenés par eux, mais ils n'ont pas accepté les candidats présidentiels du Congrès népalais et du MLU et ont désormais nommé

un madhesi, qui n'est issu d'aucun des grands partis. Les efforts déployés afin de parvenir à un consensus semblent s'être effondrés à la perspective du vote de demain, ce qui pourrait avoir de graves conséquences sur la base d'appui d'un nouveau gouvernement.

L'une des prérogatives marquantes de la présidence est la fonction de commandant en chef de l'Armée népalaise, agissant en consultation avec le Conseil des ministres. Les responsabilités au sein du Gouvernement qui concernent le secteur de la sécurité et les décisions relatives à l'avenir de l'armée maoïste sont un élément crucial des négociations, en plus de revêtir une importance particulière pour le rôle continu que l'on demande à l'ONU de jouer. Les amendements constitutionnels introduisent le poste de chef de l'opposition, qui sera membre du conseil constitutionnel, lequel étudie les nominations au sein des organes constitutionnels. Mais le Congrès népalais, qui envisage ouvertement de rester dans l'opposition, insiste pour que le chef de l'opposition soit également membre du Conseil de sécurité nationale. Les maoïstes et le MLU s'y sont opposés par la voie du vote.

Il a toutefois été convenu et prévu par les amendements à la Constitution que les membres des partis politiques non représentés au Gouvernement devraient participer au comité spécial à établir en vertu de l'article 146 de la constitution intérimaire afin de superviser, intégrer et réhabiliter les combattants de l'armée maoïste. Ce comité spécial comptera donc de nombreux membres, et l'accord du 25 juin évoque la possibilité qu'il ait besoin d'une commission technique d'experts opérant sous son égide.

Les négociations entre les partis ont fait ressortir d'importantes divergences de vues quant à l'avenir des combattants, divergences qui n'ont pas été résolues, bien que le processus par lequel le comité spécial devrait accomplir sa mission soit déjà quelque peu élaboré. Il doit rassembler des informations sur les cas particuliers des combattants enregistrés et vérifiés par la MINUNEP. Les combattants vérifiés se verront proposer de choisir entre des mesures économiques et d'autres moyens de réhabilitation non précisés. Ceux qui choisiront la réinsertion seront considérés comme éligibles à une intégration dans les organes de sécurité « une fois qu'ils auront rempli les conditions requises ». En réponse aux inquiétudes quant au fait que si les dirigeants maoïste étaient à la tête du nouveau gouvernement, ils ne devraient pas continuer en même temps à contrôler une armée politique, l'armée maoïste sera sous la supervision, le contrôle et

la direction du comité spécial multipartite jusqu'à la fin du processus d'intégration et de réhabilitation. Dès le début de ce processus, les combattants maoïstes ne seront plus engagés dans aucune organisation, et ceux qui ont occupé des postes à responsabilité double, politique et militaire, devront choisir entre les deux.

L'accord du 25 juin stipule que l'intégration et la réhabilitation des combattants maoïstes doivent être achevées dans les six mois, et prévoit dans ce contexte qu'une demande soit adressée à la MINUNEP pour qu'elle continue à surveiller la gestion des armes et des armées pendant six mois supplémentaires. Le Gouvernement a ainsi écrit formellement au Secrétaire général, le 8 juillet, afin de demander la poursuite de la surveillance et de l'assistance à la mise en œuvre de cet aspect de l'accord du 25 juin. La lettre a été reçue alors que le rapport du Secrétaire général (S/2008/454) était pratiquement terminé. Le Secrétaire général a noté qu'elle n'était pas suffisamment claire pour qu'il recommande une présence continue des Nations Unies sous la forme d'une mission politique spéciale et m'a chargé d'obtenir davantage de précisions. Juste avant de quitter Katmandou, j'ai rencontré chacun des dirigeants des trois principaux partis : le Premier Ministre, qui est Président du Congrès népalais; le Président du PCN-M, dont on pense qu'il serait premier ministre d'un gouvernement formé par les maoïstes; et le Secrétaire général du MLU. Chacun d'entre eux a confirmé qu'il souhaitait voir la MINUNEP poursuivre ses activités sous la forme d'une mission politique spéciale dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, de manière à aider le processus de paix à parvenir à sa conclusion logique. Ils ont signalé l'importance, dans la période à venir, non seulement d'une surveillance continue des armes et armées, mais aussi d'une assistance à la mise en œuvre de l'accord sur la gestion des armes et du personnel armé conformément à l'entente multipartite du 25 juin. Bien évidemment, cela n'enlève rien au fait que le processus reste et restera sous la pleine responsabilité des Népalais.

Dans le même ordre d'idées et comme indiqué précédemment, les souhaits du Gouvernement et des principaux partis politiques népalais ont également été précisés au Secrétaire général par le Représentant permanent du Népal. Je suis maintenant autorisé à informer le Conseil que le Secrétaire général recommande la prorogation du mandat de la MINUNEP, selon la demande du Népal, pour une période de six mois.

Peu avant de quitter le Népal, j'ai participé aux cérémonies marquant la fermeture de chacun des cinq bureaux régionaux de la MINUNEP – avec une certaine tristesse, car j'estime que leur présence et les visites fréquentes de leur personnel dans les districts avaient pour effet d'apaiser sensiblement les conflits locaux, qui doivent encore être résolus à la faveur d'une gouvernance locale effective ou de comités de paix. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le Bureau de l'assistance électorale a fermé ses portes fin mai, et le Bureau des affaires civiles est en train de mettre un terme à ses activités avec la fermeture des bureaux régionaux et la fin du mandat actuel.

Nos plans prévoient que, si le Conseil proroge le mandat de la MINUNEP, le Représentant spécial continuera d'être appuyé par le Bureau des affaires politiques, tandis que le Bureau de contrôle des armements continuera de fonctionner avec la moitié environ de ses effectifs précédents de 186 contrôleurs. J'ai reçu des informations selon lesquelles cette formule serait viable pendant un certain temps, mais j'espère que le Comité spécial qui supervise les combattants maoïstes décidera rapidement de réduire, par exemple, la surveillance permanente de huit zones de stockage des armements

Entre-temps, la MINUNEP travaille en étroite collaboration avec l'équipe de pays de l'ONU pur veiller au transfert de fonctions et d'expérience à la fin de la période couverte par ce mandat, ou dès que possible au cours de la période de prorogation.

Je dois sincèrement faire part de mes préoccupations sur la rapidité avec laquelle le Gouvernement sera en mesure d'appliquer l'Accord du 25 juin, ce qui dépend beaucoup du degré de coopération entre les partis ayant survécu aux dissensions actuelles concernant la répartition des postes. Cet accord demande que le Comité spécial soit établi et qu'il commence ses travaux dans les 15 jours qui suivraient la formation du Conseil des ministres. L'expérience montre qu'un accord sur l'ensemble du Conseil des ministres peut lui aussi prendre un certain temps après l'élection du Premier Ministre. L'accord prévoit ensuite un délai de six mois pour que le Comité spécial se prononce sur l'intégration et la réinsertion et applique ses décisions; il stipule par ailleurs que « dans un délai de six mois, le pays serait dégagé de toute responsabilité envers les combattants vérifiés qui ne seraient pas intégrés ou réinsérés ».

On se souviendra en outre que l'Accord de paix global demande qu'un plan d'action soit établi en vue de la démocratisation de l'armée népalaise, et qu'il prévoit notamment que des décisions soient prises sur la taille appropriée, que l'armée soit formée selon les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme, que l'on veille à établir une structure démocratique au sein de l'armée et que l'on en fasse une armée nationale et ouverte à tous.

L'une des pierres d'achoppement des dernières négociations avec les partis madhesi était la nature exacte de l'engagement visant à mieux intégrer les Madhesi à l'armée népalaise qui, dans l'amendement constitutionnel, a pris la forme d'une garantie à l'intégration dans l'armée de tous les groupes historiquement marginalisés, sur la base de l'égalité et de l'ouverture.

Le débat sur la responsabilité de l'armée népalaise en vertu de la nouvelle constitution attire l'attention sur le fait que, suite à l'abolition de la monarchie qui exerçait un contrôle de fait sur l'armée, le Népal ne dispose pas des moyens lui permettant de rendre l'armée véritablement comptable de ses actes envers un Gouvernement élu.

Deux récentes mutineries de soldats de rang subalternes contre des officiers de la police népalaise et contre les forces armées de police ont également mis en lumière l'instabilité qui peut entourer le secteur de la sécurité dans ce nouvel environnement politique et social. Dans l'idéal, les décisions concernant l'avenir des combattants maoïstes devraient être prises dans le contexte des décisions générales concernant la sécurité.

Cependant, ces questions exigeront notre attention bien au-delà des six prochains mois, période au cours de laquelle il faudra décider de l'avenir des combattants maoïstes. Dans ce contexte, le Conseil voudra peut-être examiner les progrès réalisés, afin de s'assurer qu'il est fait bon usage de la présence limitée de la MINUNEP dont la prorogation est demandée.

Le Secrétaire général recommande par conséquent que l'on réexamine la situation au bout de trois mois, en s'intéressant essentiellement aux nouvelles réductions et aux autres mesures prises en vue de mettre un terme à ce mandat, au vu des progrès accomplis par le nouveau gouvernement s'agissant de la décision à prendre sur l'avenir des combattants maoïstes. Le Conseil attend sans doute qu'à l'issue de cet examen, il soit établi que les mineurs et des autres personnes dont il a été établi à l'issue des vérifications

effectuées par la MINUNEP qu'elles ne pourraient rejoindre les rangs de l'armée nationale soient démobilisés et bénéficient de l'appui approprié pour leur réintégration.

Cela n'est pas du tout le seul défi que doit relever le Népal avant que l'on puisse dire qu'il jouit des conditions nécessaires à la paix durable, essentielle au progrès économique et social que son peuple attend et mérite. En mai, j'ai indiqué au Conseil que le manque de progrès dans la fourniture d'une indemnisation aux victimes du conflit, dans les enquêtes sur les disparitions, dans la restitution de biens et le retour chez elles des personnes déplacées, demeure une source de très vive préoccupation. L'Accord du 25 juin fait de nouvelles promesses dans ces domaines, notamment pour ce qui est de l'établissement de commissions demandé de longue date par l'Accord de paix global et d'autres accords.

En vertu de cet accord, le PCN-maoïste s'engage à cesser totalement les activités paramilitaires de sa Ligue de la jeunesse communiste et à appliquer pleinement les lois du pays, aucun mécanisme ne pouvant fonctionner parallèlement au Gouvernement. Les dangers d'une absence de véritable autorité étatique au niveau local sont devenus de plus en plus évidents au cours de la longue période de négociations. Les amendements constitutionnels prévoient aujourd'hui qu'en attendant la tenue d'élections locales, des organes intérimaires seront constitués aux niveaux des districts, des communes et des villages, avec la participation et le consensus des partis politiques actifs à l'échelon local.

Pour l'heure, la perturbation des séances de l'Assemblée constituante et le boycott de la part des partis madhesi, ainsi que les grèves et les manifestations organisées par ceux qui s'opposent à ses propositions, montrent à quel point il peut être difficile de prendre des décisions concernant la forme de fédéralisme appropriée au Népal.

Certains Népalais pensent que leur processus de paix ne peut être considéré comme achevé tant qu'une nouvelle constitution n'a pas été adoptée et les premières élections n'ont pas été tenues; tous s'accordent à dire que ce processus n'a pas abouti tant qu'il existe deux armées dans le pays. C'est pour aider le Népal à dépasser cette situation encore explosive que ses principaux acteurs politiques pensent, à l'unisson, qu'une présence limitée de la MINUNEP est nécessaire et le Secrétaire général appuie leur requête.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer souhaiter la bienvenue au Représentant spécial ainsi qu'à l'ambassadeur du Népal. Nous nous félicitons de leur présence et des relations constructives que le Gouvernement népalais et la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) ont établies.

Mon pays accueille avec une vive satisfaction le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUNEP. Nous apprécions le rôle positif que continue de jouer la MINUNEP dans le processus de paix, notamment dans la préparation des élections historiques du 10 avril. Ces dernières ont à leur tour permis la tenue de la première Assemblée constituante du 28 mai et la proclamation du Népal en tant que République fédérale; nous avons d'ailleurs entendu le Représentant spécial nous donner de plus amples détails sur le contexte politique, ce qui a été très utile.

Les élections qui se sont tenues au Népal ont débouché sur l'assemblée la plus diverse et la plus représentative qu'ait connue le pays. Ce résultat est à porter au crédit du Népal, et représente également une énorme chance – celle de renforcer les institutions démocratiques du pays et de régler les problèmes qui sont à l'origine du conflit.

Cependant, comme le rapport l'indique clairement et comme le Représentant spécial nous l'a dit, des défis, bien sûr, subsistent. En dépit des élections et des longues négociations entre les parties, il n'a pas été possible de s'entendre sur la formation d'un nouveau gouvernement. L'annonce de l'élection d'un nouveau président, le 19 juillet, représente un progrès, mais il semblerait qu'un manque de confiance et d'accord persiste entre les parties.

Tout nouveau retard dans la formation du gouvernement risque de saper la confiance du peuple népalais dans le processus démocratique; nous espérons par conséquent que nous pourrions tous reconnaître combien il importe d'encourager les parties à travailler ensemble et à respecter le mandat qui leur a été confié à la suite des élections, et d'établir un gouvernement qui puisse commencer à relever les défis importants qui se présentent au Népal. Nous sommes prêts, pour notre part, à appuyer ce nouveau Gouvernement.

Nous convenons avec le Secrétaire général que l'avenir des anciens combattants continue de constituer une question particulièrement préoccupante. La nécessité de prendre promptement des mesures pour

régler cette question est un thème récurrent du rapport du Secrétaire général, et il est regrettable qu'à ce jour, les parties ne soient pas parvenues à s'entendre sur cette importante question.

Nous pensons donc qu'une prompte et pleine mise en œuvre de l'Accord du 25 juin est prioritaire. Pour ce faire, il faudra reconstituer le Comité spécial prévu dans l'Accord de paix global. Cela signifie également que cet organe devra, conformément à l'article 146 de la constitution intérimaire, comprendre des membres des partis politiques représentés à l'Assemblée. Le Royaume-Uni convient que la MINUNEP est bien placée pour appuyer ce travail grâce au contrôle des armements et du personnel armé, et grâce au travail de la Mission politique spéciale et, de manière plus générale, du Représentant spécial.

Mon gouvernement se félicite de la restructuration proposée de la MINUNEP. Le personnel s'en trouvera considérablement réduit, mais cela garantira également le maintien des principales capacités en matière d'analyse, de contrôle et d'engagement politique, qui permettront à la MINUNEP d'appuyer le processus de paix au Népal dans les six prochains mois, comme l'a demandé le Gouvernement népalais. Il est important que la Mission continue de répondre aux demandes du Gouvernement népalais et du Conseil, et qu'elle puisse réduire davantage sa présence, dès que possible.

Nous nous félicitons de la lettre du Représentant permanent du Népal ainsi que des précisions qu'il a pu apporter par la suite. Nous souscrivons pleinement à la prorogation du mandat de la MINUNEP pour une nouvelle période de six mois et nous espérons que les négociations sur le projet de résolution à cette fin pourront être promptement achevées afin que nous puissions adopter le texte au début de la semaine prochaine.

Comme le Secrétaire général, nous estimons qu'il ne devrait pas être nécessaire que la MINUNEP poursuive ses fonctions de contrôle des armements au-delà de la prochaine phase de son mandat. Il n'est ni dans l'intérêt du Népal ni dans celui de l'ONU que la MINUNEP reste plus longtemps que nécessaire. Il est également clair que le calendrier précis du retrait de la MINUNEP dépendra dans une certaine mesure de la volonté des partis politiques de créer les conditions nécessaires à ce retrait. Cela veut dire, notamment, mettre en œuvre l'Accord du 25 juin. Le Conseil de

sécurité doit, selon nous, indiquer clairement aux partis ce qu'il attend d'eux.

Je voudrais terminer en remerciant M. Ian Martin et son équipe. Nous nous félicitons qu'il ait décidé de rester pour superviser la MINUNEP durant la prochaine et dernière phase du processus. La MINUNEP a joué un rôle important à l'appui du processus de paix et nous comptons sur le Gouvernement népalais pour utiliser pleinement les compétences de la Mission durant les six prochains mois.

M. Grauls (Belgique) : Je tiens à commencer par saluer la présence parmi nous, aujourd'hui, du Représentant spécial du Secrétaire général au Népal, M. Ian Martin, ainsi que celle du Représentant permanent du Népal. Je voudrais aussi remercier le Représentant spécial pour l'aperçu très complet qu'il nous a donné de la situation actuelle au Népal et de l'assistance que l'ONU a apportée, apporte et peut continuer d'apporter au processus de paix en cours.

Le Népal vient de passer par de nombreux moments historiques, une série de ce que j'appellerais « premières fois ». En avril dernier, les Népalais élaient pour la première fois une assemblée constituante. Le 28 mai dernier, celle-ci se réunissait pour la première fois et décidait de modifier la forme de l'État, en faisant du Népal une république fédérale. Demain, le Népal désignera son premier Président.

Les Népalais peuvent être fiers de la paix qu'ils ont construite. Dans aucun processus de paix, le mot « appropriation » n'a pris autant de sens, puisque le Népal, a certes bénéficié du soutien des Nations Unies et de la communauté internationale, mais a aussi été le moteur de son propre processus de paix.

La Belgique tient particulièrement à féliciter le Népal pour la proportion de femmes élues au sein de l'Assemblée constituante, puisqu'elles représentent près du tiers des élus. Cette performance classe le Népal à quatorzième place sur une liste de 135 pays. Alors que l'Assemblée constituante a pour mandat de dessiner l'avenir du pays, il est essentiel que les femmes, qui représentent plus de 50 % de la population, tiennent conjointement le crayon.

Tout en soulignant les progrès, il convient de ne pas fermer les yeux sur les défis et nous estimons qu'il est de notre devoir d'attirer l'attention des autorités népalaises sur ceux-ci. Le Secrétaire général met en avant le fait que la situation des droits de l'homme reste très préoccupante. Nous partageons cette

préoccupation. Une paix durable ne pourra être basée sur des exécutions extrajudiciaires ou sur l'impunité pour les violences du passé. Nous encourageons en particulier le nouveau Gouvernement à prévoir des mécanismes de justice transitionnels.

La question des armes et armées ne doit pas rester le parent pauvre du processus de paix. Nous félicitons les parties pour l'Accord du 25 juin et notamment les dispositions relatives à la stratégie de sortie des cantonnements. Il est essentiel que, dès la formation d'un gouvernement, ces dispositions soient mises en œuvre. Nous souhaitons ici également souligner le cas urgent des mineurs qui n'ont toujours pas été démobilisés.

La question qui nous occupe particulièrement aujourd'hui est celle de l'avenir de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). L'ONU a, à la demande des parties, accompagné le processus de paix dans sa phase essentielle. Aujourd'hui, il convient de voir de quelle manière l'Organisation peut, au mieux, poursuivre cette aide, dans le respect de la demande du Gouvernement népalais.

Nous encourageons sincèrement les parties à mettre en œuvre rapidement et de bonne foi l'Accord du 25 juin, et particulièrement ses dispositions relatives aux cantonnements. C'est dans cet esprit que nous pourrions soutenir un renouvellement du mandat de la MINUNEP pour six mois.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais saluer le Représentant permanent du Népal, dont le Costa Rica se félicite de la présence au Conseil de sécurité.

Nous avons écouté le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, qui nous a mis au fait de la situation au Népal et nous a fourni une analyse de ce que le Secrétaire général et lui-même estiment être les principaux résultats, défis et problèmes au regard de la nouvelle donne résultant des élections des Assemblées constituante et législative, de la proclamation de son nouveau statut de république fédérale et démocratique et maintenant, de l'annonce, demain nous l'espérons, de l'élection d'un président. Nous remercions M. Martin de sa présence et de ses contributions au processus et au présent débat.

Compte tenu de ce qui précède et dans le cas précis du Népal, il convient de réfléchir aux défis et problèmes auxquels se heurtent les sociétés qui vivent des changements aussi profonds. D'une part, il est

louable que les Népalais aient choisi d'établir pour forme de gouvernement une république démocratique, mais de l'autre, il est impératif de se souvenir qu'un tel système de gouvernement ne s'érige pas de manière spontanée ni aisée. Trop souvent lorsque des peuples ont été soumis à un forme totalitaire de gouvernement, ils se rendent compte, qu'une fois libres de se doter d'institutions respectueuses de la volonté du plus grand nombre, de l'opposition pacifique, du pluralisme et des droits humains fondamentaux, les différences de classe, de culture, d'aspirations et d'expérience émergent avec force. De plus, de nouveaux obstacles, parfois inattendus et inimaginables, se font jour sur la voie de l'édification démocratique.

Il est indispensable dans de telles circonstances de pouvoir compter sur des dirigeants solides et avisés, ayant une véritable vision et un vrai sens de l'histoire, capables d'orienter leur peuple de manière constructive et d'empêcher que des intérêts mesquins et une démagogie en décalage avec la réalité ne l'emportent. C'est alors le moment d'apprendre à faire des compromis, tout en luttant, par des moyens légitimes, pour les intérêts de ceux qu'ils représentent. C'est aussi le moment précis où la force des armes doit céder totalement le pas à la raison.

Le Népal a commencé à bâtir sa démocratie, et l'ONU doit continuer à jouer un rôle important dans ce processus. C'est pourquoi, le Costa Rica appuie la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) pour une période supplémentaire de six mois. Nous espérons que durant cette période les partis politiques et leurs dirigeants, accompagnés par la société civile sous toutes ses multiples formes d'expression, commenceront à s'attaquer de manière démocratique aux problèmes relatifs à l'indispensable renforcement des capacités des forces de police, tant du point de vue des aspects techniques nécessaires pour assurer la sécurité de la population, que de celui du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Les incidents dans lesquels certains secteurs de la police ont été impliqués au lendemain des élections ne doivent pas se reproduire.

Le Costa Rica juge purement inacceptable la participation des enfants aux conflits armés. Nous savons qu'au Népal, à l'image d'autres pays en proie à un conflit grave et sanglant, il s'agit d'une réalité qui ne peut être occultée. Pourtant, nous demandons instamment que ces individus, puisqu'ils sont mineurs, soient rapidement démobilisés et réintégrés dans la société. Pour ce faire, ils doivent avoir accès à

l'éducation, aux soins de santé et se voir offrir des perspectives leur permettant de s'épanouir en tant qu'êtres humains.

L'impunité est tout aussi inacceptable pour le Costa Rica. C'est pour cela que nous pensons que le Népal doit se doter de mécanismes de justice transitionnelle propres à garantir le respect des droits des victimes et des accusés. Il ne saurait y avoir de paix durable sans justice. On ne saurait admettre que ceux qui se sont livrés à des actions extrajudiciaires, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, ne soit pas dûment jugés.

La question des droits de l'homme est fondamentale. C'est l'un des fondements de notre organisation. Nous savons que la Commission nationale des droits de l'homme du Népal et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans ce pays ont travaillé ensemble. Nous espérons que cette coopération sera renforcée et qu'elle produira les résultats escomptés.

La prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal a un objectif principal : le désarmement, la gestion des armes du personnel se trouvant dans les sites de cantonnement et l'intégration de ce personnel à l'armée népalaise et les autres activités qui lui sont utiles ainsi qu'au pays, menant ainsi à bon terme le processus de réconciliation et de pacification conformément au paragraphe 64 du rapport du Secrétaire général.

Telle doit être la tâche principale de la Mission des Nations Unies au Népal à ce stade, alors que d'autres bureaux et entités de l'ONU, de même que le Gouvernement et la société civile népalais, se concentreront sur d'autres aspects et d'autres tâches indispensables à l'édification démocratique et pacifique du pays. La question des armes, de la pacification et de la réconciliation constitue la principale valeur ajoutée que pourrait apporter la Mission des Nations Unies au Népal dans la période délicate que traverse actuellement ce pays.

Le Costa Rica estime que la paix, les droits de l'homme et le développement socioéconomique sont les trois piliers qui constituent la raison d'être de l'ONU. Ce n'est pas une coïncidence. C'est la conclusion qui s'impose à celui qui étudie l'histoire de l'humanité. Le Népal entre dans une nouvelle phase d'édification de la paix et de renforcement et de protection des droits de l'homme, à l'heure où l'économie mondiale connaît des difficultés

considérables. La hausse rapide des prix du pétrole et des denrées alimentaires de base frappe de nombreux secteurs de la population, notamment dans les pays les moins avancés. Cela rend la tâche à laquelle font face le peuple et les dirigeants népalais encore plus complexe. Il leur faudra beaucoup de sagesse et de solidarité, et nous sommes convaincus qu'ils en seront capables.

Nous devons enfin ajouter que le Costa Rica insiste sur la nécessité de fixer une date ou des critères de fin de mission clairs. Cette insistance est soutenue par quatre objectifs : premièrement, cela nous permettra, à l'ONU, de comprendre que les missions ne peuvent pas être prorogées indéfiniment; deuxièmement, il est juste que les Népalais, qui ont conservé le contrôle et l'appropriation du processus, s'en acquittent pleinement à partir d'une certaine date; il est en outre important de leur donner le temps nécessaire pour se préparer, ce qui est également vrai pour les pays fournisseurs de contingents et pour tous ceux qui participent à la Mission.

D'autre part, dans ce cas concret, cela indiquerait aussi aux dirigeants népalais que le temps s'écoule inexorablement et qu'ils doivent donc redoubler d'efforts pour conclure des accords et prendre des mesures. Il est notamment impossible d'éluder la tâche délicate consistant à démobiliser ou à transférer les combattants, même si elle doit entraîner des coûts de différente nature. Il serait donc plus judicieux de le faire lorsque la Mission des Nations Unies au Népal se trouve sur le terrain afin de tirer parti de toute l'aide qu'elle peut fournir dans des délais limités. Il ne s'agit pas de précipiter les choses et de tenter d'arriver à une conclusion avant que cela ne soit possible. Il convient plutôt d'accélérer le rythme et d'agir en fonction des circonstances.

Le peuple népalais est en train de mettre fin à des années d'affrontement armé et de s'engager sur la voie de la prospérité. Nous lui souhaitons plein succès et réaffirmons notre appui dans les efforts qu'il déploie dans les domaines où nous pouvons apporter notre aide afin que les succès réalisés servent de base à des progrès futurs.

M. La Yifan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'emblée remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, de son exposé. Je le remercie, ainsi que la Mission des Nations Unies au Népal, pour le travail inlassable qu'ils ont accompli au cours des 18 derniers mois.

En tant que pays voisin du Népal, la Chine est très heureuse de constater que les progrès se poursuivent dans le processus de paix au Népal. Le 10 avril, le Népal a procédé à l'élection de son Assemblée constituante. Le 28 mai, l'Assemblée constituante a tenu sa première réunion et a proclamé la naissance de la République démocratique fédérale, ainsi que la création des postes de président et de vice-président. Elle a décidé qu'elle élaborerait une nouvelle constitution au cours des deux prochaines années. À l'heure actuelle, les différentes parties procèdent à des consultations actives et encourageantes aux fins de la formation du nouveau gouvernement. Demain, le Népal procédera également à l'élection de son président.

La Chine se félicite de cette évolution importante ainsi que des efforts inlassables déployés par les parties et le peuple népalais. Nous espérons et sommes convaincus que le peuple et le Gouvernement népalais auront la sagesse et la capacité de poursuivre le règlement des questions en suspens concernant le processus de paix grâce au dialogue et à la concertation, et qu'ils réaliseront la paix, la stabilité et le développement à long terme conformément au plan établi.

La Chine se félicite de l'appui énergique apporté par la Mission des Nations Unies au Népal dans le cadre de l'élection de l'Assemblée constituante du Népal. À l'heure actuelle, le Népal se trouve à une étape cruciale. Il a récemment adressé une demande au Secrétaire général, dans laquelle il a exprimé le vœu que les effectifs de la Mission des Nations Unies au Népal soient réduits, que son mandat soit prorogé de six mois et que la Mission continue de faciliter la surveillance de la gestion des armes et du personnel armé.

La Chine appuie la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal à la demande du Népal, sur la base d'un mandat clair. Nous encourageons la Mission des Nations Unies au Népal à poursuivre le travail de surveillance des armes et du personnel armé pour instaurer un climat sûr et harmonieux durant la période de transition postélectorale au Népal.

Il importe de souligner que, en fin de compte, le processus de paix népalais devrait être dirigé par le peuple népalais et les questions liées à la reconstruction pacifique devraient être réglées en se fondant sur la sagesse du peuple.

Nous pensons qu'avec l'appui de la communauté internationale, un nouveau Népal pourra de nouveau s'engager sur la voie de la paix et du développement.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier M. Ian Martin pour les précieuses informations qu'il a bien voulu nous donner sur la situation au Népal. Je salue également la présence de l'Ambassadeur et du Représentant permanent du Népal parmi nous.

Après l'élection de l'Assemblée constituante népalaise, le 10 avril 2008, nous constatons que le processus de paix semble suivre son cours, même si l'on observe quelques turbulences qui sont, somme toute, dans la nature des choses, étant donné que le Népal connaît actuellement une mutation politique. Nous avons pris note de la tenue, le 28 mai dernier, de la première séance de cette Assemblée, qui a eu à prendre d'importantes mesures dont notamment la proclamation d'une république démocratique fédérale au Népal.

Au nombre des progrès enregistrés, il faut saluer la signature, le 25 juin 2008, par les partis politiques, de l'important accord dit Accord des partis politiques, qui tend à amender la Constitution et à faire progresser le processus de paix. L'engagement que ces partis ont pris, dans le cadre de cet accord, de créer cinq commissions chargées respectivement de la paix et du redressement, de la restructuration de l'État, des enquêtes sur les personnes disparues et de la réforme foncière, constitue à nos yeux un pas important. Dans le contexte népalais, il importe avant tout d'avoir un processus participatif et inclusif qui prenne en compte toutes les composantes sociopolitiques, y compris, naturellement, la faction maoïste.

Autant de signes encourageants qui traduisent la volonté de la classe politique de privilégier le dialogue, seule alternative pour un apaisement réel au Népal. Du reste, notre souhait est que cette volonté de rapprochement conduise, au plus vite, à une mise en place d'un gouvernement de consensus, comme le prévoit la Constitution intérimaire, gouvernement qui aura alors comme priorités de s'attaquer aux nombreux défis du développement et de la reconstruction, ce qui suppose au préalable que la stabilité soit garantie. C'est pourquoi il faut demeurer très vigilant sur la question de la sécurité, surtout que l'on note, ça et là, des atteintes aux droits de l'homme, une certaine recrudescence de la criminalité, ainsi que l'émergence de nouveaux groupes armés, signes que, malgré les

progrès enregistrés, la situation reste encore fragile. En tout état de cause, des mesures doivent être prises pour renforcer les activités de police et les mécanismes de justice transitionnelle.

Au même titre, la longue période d'instabilité politique explique en grande partie la fragilité économique, de surcroît aggravée par la crise économique. Les actions visant à renforcer la paix au Népal doivent aller de pair avec l'adoption d'un programme de relèvement économique conséquent, axé sur la lutte contre la pauvreté. Aussi le Plan-cadre des Nations Unies 2008-2010 pour l'aide au développement du Népal, déjà en cours, mérite-t-il d'être renforcé et soutenu par la communauté internationale. À cet effet, nous saluons les initiatives prises visant à élaborer une stratégie d'appui à la consolidation de la paix. Il est surtout primordial de remédier aux problèmes d'emploi, de réinsertion des jeunes et de réhabilitation des services de bases.

Parce qu'elle fait œuvre utile, nous saluons l'action et l'engagement de la Mission des Nations Unies au Népal au service du peuple népalais. D'autres défis restent encore à relever par la Mission, au nombre desquels le contrôle de la gestion des armements et des armées, l'administration des cantonnements et la lutte antimines. Les autorités népalaises ont souhaité voir prorogé le mandat de la Mission. Nous appuyons cette demande et nous sommes favorables à la poursuite des échanges entre le Secrétaire général et les autorités népalaises afin de définir, le cas échéant, la nouvelle configuration de la Mission.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin, pour son exposé. Nous appuyons avec plaisir la demande du Gouvernement népalais concernant la prorogation de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) à un niveau réduit, afin qu'elle puisse terminer certains éléments restants de son mandat de manière à mener à bien le processus de paix. Aujourd'hui, je voudrais insister sur quatre points.

Premièrement, les États-Unis appuient fermement la Mission des Nations Unies au Népal, saluent l'action du Représentant spécial, M. Martin, et de son équipe et attendent avec intérêt de travailler avec lui pour mener à bien les derniers volets du mandat de la MINUNEP, en particulier s'agissant de la gestion des armes et du personnel armé.

Deuxièmement, les États-Unis exhortent tous les partis politiques du Népal à rester fermes dans leur résolution d'aplanir leurs différences par le dialogue pacifique, afin que l'avenir du peuple népalais puisse être caractérisé par la démocratie et le développement économique.

Troisièmement, les États-Unis encouragent vivement le nouveau Gouvernement à répondre, dans la mesure du possible, aux préoccupations des groupes historiquement défavorisés, y compris les Terai, afin que tous les groupes et partis attachés à un nouveau Népal démocratique se partagent équitablement les bénéfices du processus d'édification de la nation.

Enfin, les États-Unis se sont engagés à fournir près de 10 millions de dollars d'aide à la transition du pays vers la démocratie dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, le règlement des conflits, la société civile, l'appui aux institutions juridiques et les partis politiques. Nous invitons instamment les autres donateurs à apporter un appui maximal pour assurer une bonne transition au Népal.

Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux de la MINUNEP et les rapports du Secrétaire général à cet égard. Nous restons résolu à œuvrer pour que la MINUNEP remplisse pleinement son mandat.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions, nous aussi, M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général au Népal et chef de la Mission des Nations Unies dans ce pays, pour son exposé complet et sa présentation du dernier rapport en date (S/2008/454) sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix. Nous souhaitons également à l'Ambassadeur du Népal la bienvenue à la séance de ce matin.

Depuis l'adoption de la résolution 1740 (2007) et la création, par la suite, de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), le peuple népalais a bien progressé dans le rétablissement de la paix et de la démocratie dans le pays. L'Afrique du Sud salue ces efforts. Nous nous félicitons en particulier de la tenue et de la conclusion heureuse des élections à l'Assemblée constituante, le 10 avril. Avec l'élection d'un grand nombre de femmes, ces résultats ont reflété la diversité de la population népalaise.

Maintenant que le processus électoral a été mené à bien, la prochaine étape consiste à former le Gouvernement et les institutions du pays. Nous ne doutons pas que le peuple népalais mènera également

cette entreprise à bien. Nous avons bon espoir que les parties concernées au Népal sauront achever le processus en temps utile. Nous osons croire que la communauté internationale appuiera le nouveau Gouvernement népalais dans ses efforts pour relever les défis à venir.

Ma délégation juge encourageants les progrès accomplis dans le processus de paix au Népal depuis la formation de l'Assemblée constituante. Comme indiqué au paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général, la création d'une république au Népal s'est déroulée pacifiquement dans l'ensemble. Malgré ces progrès, le rapport du Secrétaire général reconnaît que d'énormes difficultés subsistent dans le pays, y compris la conclusion d'un accord de base pour la formation d'un nouveau gouvernement, l'aboutissement du processus de paix et le développement à long terme du pays. De ce fait, nous encourageons tous les partis au Népal à continuer de travailler ensemble dans un esprit de coopération et à poursuivre le dialogue afin de surmonter ces difficultés.

Ma délégation insiste sur l'importance de l'appropriation nationale et de la responsabilité des parties prenantes népalaises face aux défis que connaît le pays. À cet égard, nous appelons tous les partis au Népal à respecter les accords précédents afin que le pays retrouve durablement le chemin de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

S'agissant du rôle de la MINUNEP, ma délégation félicite vivement tout le personnel de la Mission pour son dévouement et le rôle précieux qu'il a joué pour appuyer le Gouvernement et le peuple népalais. Nous saluons en particulier l'action de la MINUNEP sur le contrôle des armes, les activités de déminage, l'appui électoral, l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et la protection de l'enfance.

Enfin, l'Afrique du Sud est prête à appuyer la demande du Népal de proroger, pour une nouvelle période de six mois, le mandat de la MINUNEP, avec des effectifs plus réduits. Nous espérons que cette prorogation de son mandat lui permettra de mener à bien les activités qu'il lui reste à réaliser, notamment son travail de surveillance de la gestion des armements et du personnel armé. Nous encourageons également le nouveau Gouvernement népalais à tirer parti du savoir-faire de la MINUNEP alors qu'il entreprend ses propres tâches prioritaires dans l'intérêt de tout le peuple népalais.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, pour son exposé et souhaite exprimer notre appréciation pour le travail qu'il a accompli depuis sa nomination.

L'évolution générale de la situation au cours des derniers mois est en effet positive. Nous nous réjouissons tout particulièrement des conditions très satisfaisantes dans lesquelles se sont tenues les élections. Il s'agit d'un succès pour le peuple népalais. Il s'agit aussi d'un succès pour les Nations Unies, qui ont joué un rôle essentiel dans le rétablissement de la démocratie.

Il convient toutefois de rester vigilant. Les délais dans la formation du nouveau gouvernement, dont nous comprenons qu'elle serait désormais imminente, montrent que le processus politique demeure complexe et fragile. La consolidation de la paix et de la démocratie au Népal constitue un processus de longue haleine qui vient seulement de s'engager. Le nouveau gouvernement sera rapidement confronté à de nombreux défis.

Dans ces conditions, nous estimons que le Conseil de sécurité doit répondre positivement à la demande des autorités népalaises en vue d'une prorogation du mandat de la MINUNEP pour six mois supplémentaires et à cet égard, ma délégation tient à remercier le Royaume-Uni d'avoir préparé un projet de résolution dans ce sens, qu'elle soutient.

En poursuivant sa mission de surveillance des armements et des armées durant cette période, tâche sur laquelle elle devra se concentrer, la MINUNEP donnera le temps aux nouvelles autorités de rechercher une solution durable aux problèmes non encore résolus liés à la mise en œuvre du processus de paix. Le sens d'un tel maintien de la présence de la Mission des Nations Unies doit toutefois être clair : il s'agit d'un arrangement temporaire, qui ne peut ni ne doit remplacer la recherche d'une solution durable au problème de l'avenir des ex-combattants maoïstes, bien au contraire. Les parties népalaises ont demandé l'appui des Nations Unies au processus de paix, elles doivent de leur côté faire face à leurs responsabilités pour faire avancer ce processus. Le rapport de mandat du Secrétaire général sera l'occasion pour le Conseil de sécurité d'évaluer les progrès accomplis.

Je souhaite exprimer à cet égard notre très vive préoccupation face à l'absence complète de progrès dans la libération des enfants présents dans les

cantonnements maoïstes. Rien ne peut justifier un tel blocage. Le Conseil de sécurité devra se montrer vigilant et ferme face à cette situation particulièrement inacceptable et qui n'a que trop duré.

Au terme du mandat de la MINUNEP, la communauté internationale restera naturellement engagée aux côtés du peuple et du Gouvernement népalais. Il appartiendra au futur gouvernement de déterminer ses besoins en la matière et notamment d'apprécier l'opportunité du maintien éventuel d'une présence onusienne plus légère en appui au processus politique.

Le Népal pourra en tout état de cause compter sur la solidarité de l'Union européenne, qui est le premier donateur d'aide au développement en faveur de ce pays. L'Union européenne s'est fortement engagée en appui au processus de paix. Elle a en particulier déployé une importante mission d'observation des élections, composée d'une centaine d'observateurs de court et long terme. Elle continuera d'accompagner activement la consolidation de la démocratie et le développement économique et social du Népal.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à joindre ma voix à ceux qui ont remercié M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général au Népal, de son exposé, ainsi que le Secrétaire général de son rapport (S/2008/454).

Après des années de conflit interne, le Népal mérite paix, stabilité et prospérité. L'élan permettant de concrétiser cet espoir prend actuellement de l'ampleur au Népal. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple népalais d'avoir mené à bien les élections à l'Assemblée constituante et d'avoir progressé sur la voie d'un processus démocratique et représentatif et la création d'une république fédérale démocratique.

Cette réalisation marque un véritable triomphe historique pour le peuple népalais, et nous attendons avec intérêt la tenue, demain, des élections présidentielles. Le rôle qu'a joué la Commission électorale népalaise dans l'élection de l'Assemblée constituante est à relever. En effet, la Commission a servi de catalyseur important pour promouvoir une démocratie électorale dans le pays. Ma délégation se félicite de même de la signature, le 25 juin 2008, de l'Alliance des sept partis, qui propose des solutions assorties de délais à certains des principaux problèmes que rencontre le processus de paix.

Ces acquis devraient servir de tremplin à d'autres progrès tangibles dans la réalisation d'autres objectifs essentiels prévus dans l'Accord de paix global. Aussi pensons-nous que toutes les parties intéressées au Népal devraient demeurer attachées au processus de paix et faire montre de la plus grande retenue pour éviter que ne soient prises des mesures pouvant saper le processus de paix.

La conclusion de l'élection de l'Assemblée constituante n'est que le début d'un travail de longue haleine pour mettre en place un processus démocratique et constituer un gouvernement représentatif. Après les élections, il subsiste certaines questions critiques que le futur Gouvernement du Népal devra régler.

Comme le Secrétaire général le fait observer dans son rapport, l'achèvement du processus de paix demeure problématique. La gestion des armes et du personnel armé n'est toujours pas achevée, or il s'agit de l'un des principaux piliers de l'Accord de paix global. Les anciens combattants doivent encore être intégrés et réinsérés. Cela exigera non seulement que l'on dispose de suffisamment de ressources, mais également que l'on prenne des mesures institutionnelles et administratives. Dans ce contexte, ma délégation accorde une grande importance à l'établissement d'un comité spécial chargé de vérifier les combattants, de les intégrer et de les réinsérer.

Une démocratie forte ne pourra être instaurée au Népal que si elle bénéficie d'un soutien véritablement populaire et si elle intègre toutes les composantes de la société népalaise, indépendamment des appartenances politiques ou de l'origine ethnique. Nous nous félicitons à ce propos que divers groupes ethniques qui étaient auparavant sous-représentés à l'Assemblée y soient désormais représentés.

S'agissant de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), ma délégation félicite la Mission, sous la direction de M. Martin, de l'assistance technique et des conseils qu'elle a fournis aux autorités népalaises avant et pendant les élections. Cette élection ayant eu une issue positive, ma délégation se félicite de la recommandation du Secrétaire général qui consiste à retirer la Mission et son personnel de manière progressive et par étapes. S'agissant de l'avenir de la MINUNEP, nous prenons note de la lettre du Gouvernement népalais du 8 juillet 2008, dans laquelle il demande, entre autres, une prorogation du mandat de la MINUNEP pour une nouvelle période de six mois.

L'Indonésie estime que le déploiement de la MINUNEP ayant été demandé par le Népal, l'avenir de la Mission devrait naturellement faire l'objet d'une décision du peuple et du Gouvernement de ce pays. Pour sa part, le Conseil devrait être prêt à satisfaire aux besoins du peuple népalais de manière unanime et résolue, comme il l'a fait lors de l'établissement de la MINUNEP en janvier 2007. Par conséquent, l'Indonésie appuie la demande du Gouvernement népalais ainsi que la recommandation du Secrétaire général, que M. Ian Martin vient de communiquer, de proroger de six mois le mandat de la MINUNEP. À une échelle plus modeste, la MINUNEP pourrait se pencher de manière prioritaire sur le travail actuel de contrôle de la gestion des armements et du personnel armé, et aider le Népal à faire aboutir le processus de paix.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général au Népal, de son exposé circonstancié sur l'évolution de la situation au Népal. Récemment, la situation politique qui règne dans ce pays a connu certains changements positifs importants, dont nous nous félicitons. Nous sommes persuadés qu'ils auront un impact positif important sur le déroulement du processus de paix.

La tenue d'élections libres et démocratiques a été suivie par le passage sans heurts de la monarchie à une forme de gouvernement républicain. L'élection du président du pays doit se tenir le 19 juillet. Nous espérons qu'elle constituera une nouvelle étape importante dans la mise en œuvre du processus de paix.

Nous espérons que l'accord du 25 juin intervenu entre les partis politiques du pays s'avérera important pour l'avancée du processus démocratique. La signature de cet accord a été rendue possible par la volonté des principales forces politiques d'entamer ensemble un travail constructif. Nous espérons que les parties népalaises feront preuve du même esprit de coopération et de compromis lorsqu'elles s'emploieront à régler les autres problèmes qui seront rencontrés lors de la mise en œuvre du processus de paix.

Avec la tenue des élections à l'Assemblée constituante, la composante principale du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) a été menée à bien. Je saisis cette occasion pour remercier le Chef de la Mission, M. Ian Martin, ainsi que l'ensemble de ses collègues, pour le travail fructueux et très professionnel qu'ils ont accompli pour

s'acquitter de leur mandat. Nous appuyons la demande du Népal tendant à proroger pour une nouvelle période de six mois la Mission au Népal, avec une réduction d'effectifs, et avec pour mandat de surveiller la gestion des armements et du personnel armé des deux parties et d'aider les parties à mettre en œuvre leur accord sur la gestion des armements et du personnel armé.

Le rapport du Secrétaire général confirme que la présence de la Mission peut permettre d'aider le Népal dans les domaines qu'il a identifiés. Nous souscrivons à la recommandation du Secrétaire général de réduire de manière progressive et par étapes les effectifs de la Mission. Dans l'ensemble, nous sommes optimistes quant aux chances de voir le processus de paix au Népal réaliser de nouveaux progrès, dont la responsabilité principale continue d'incomber aux dirigeants et au peuple du pays.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais me faire l'écho des orateurs qui ont remercié le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, pour les informations qu'il a présentées dans son exposé. Nous lui sommes reconnaissants des efforts que lui-même et la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) déploient.

Nous voudrions également féliciter le peuple népalais à l'occasion de la tenue, le 20 mai, de la première session de l'Assemblée constituante, et pour avoir pris la décision d'abolir pacifiquement la monarchie au Népal pour la remplacer par une république fédérale et démocratique. Nous estimons qu'il s'agit là d'une étape capitale dans l'histoire du pays. Nous accueillons avec satisfaction l'Alliance des sept partis, créée le 27 mai, qui a permis d'éliminer les obstacles empêchant la formation d'un nouveau gouvernement. Nous espérons que les partis pourront parvenir rapidement à un accord sur la distribution des divers portefeuilles ministériels et que le nouveau gouvernement pourra être formé dès que possible.

En dépit des avancées partielles obtenues par le peuple népalais, il conviendrait de donner un nouvel élan aux accords de paix conclus entre les parties népalaises. Nous sommes préoccupés par les informations qui, dans le rapport du Secrétaire général, font état de la dégradation de la sécurité dans certaines régions, et en particulier de la recrudescence des crimes perpétrés par des groupes armés, d'enlèvements, de chantage, de l'apparition de nouveaux groupes armés et de la reprise des

campagnes de protestation et des revendications de certains groupes marginalisés, éléments qui font obstacle au processus politique. Nous prions donc le nouveau gouvernement, qui nous l'espérons entrera le plus rapidement possible en fonctions, de continuer à renforcer les institutions de l'État sur la base de la primauté du droit.

Nous espérons également que la situation en matière de sécurité s'améliorera, qu'il sera mis fin à l'impunité et que les droits des groupes marginalisés seront protégés conformément à la nouvelle constitution, de manière à favoriser la réconciliation nationale. En outre, nous estimons que la création d'une armée nationale unique, dotée d'un seul commandant en chef, et les efforts en cours en vue de démobiliser et de réinsérer des ex-combattants sont des éléments clefs pour la stabilité et la paix de l'État, dans la mesure où ils contribueront au développement et à la prospérité du peuple népalais.

À ce stade, les dispositions de l'Accord de paix global doivent être pleinement respectées, tout comme celles des autres accords conclus récemment, portant notamment sur la réintégration et la réinsertion des combattants, la gestion des armes, la démobilisation des mineurs et la réponse à apporter aux préoccupations des groupes marginalisés. Tout ceci doit être effectué en coopération et en coordination étroite avec l'ONU, conformément au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général.

Nous accordons une grande importance au travail effectué par l'équipe de pays au Népal et nous appuyons sa stratégie, qui consiste à fournir au pays une aide au développement afin de consolider la paix grâce à la réforme de l'État, d'assurer son relèvement et de prévenir l'émergence de tout nouveau conflit, contribuant ainsi au processus de réconciliation nationale. Sa réussite dépendra largement de la volonté dont le peuple népalais fera lui-même preuve.

Enfin, nous approuvons la recommandation du Secrétaire général concernant la prolongation du mandat de la MINUNEP, conformément à la demande du Gouvernement népalais. Nous insistons sur le fait qu'il importe de maintenir la présence de l'ONU pour appuyer le processus politique et sur l'importance des activités menées pour soutenir le processus de paix.

M. Skračić (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Ian Martin pour son exposé et lui exprimer la reconnaissance et la gratitude de ma délégation pour les résultats qu'il a obtenus à la tête de

la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), durant ce qui s'est révélé être une période charnière et une source de profonds changements pour le Népal.

À bien des égards, le Népal est aujourd'hui une société nouvelle. Le peuple népalais et ses représentants politiques, qui ont fait preuve d'une admirable capacité de coopérer et de réaliser le consensus, méritent que nous les félicitions pour la bonne tenue des élections en avril et pour la formation de l'Assemblée constituante qui a suivi, débouchant ainsi sur l'instauration pacifique d'une république. Toutefois, le processus, qui a commencé en 2006 avec la signature de l'Accord de paix global, n'est pas encore achevé. Les élections ont représenté une étape cruciale dans le processus de paix, un jalon, plus qu'une destination finale, et le processus de paix se poursuit.

Dans ce contexte, nous saluons l'accord du 25 juin conclu entre les partis politiques pour amender la constitution et faire avancer le processus de paix. Il est désormais crucial que tous les partis népalais honorent leurs engagements en vue de parvenir à un processus politique constructif et participatif pendant cette période de transition. La participation des groupes traditionnellement marginalisés et de la société civile revêt aussi une grande importance.

Ma délégation espère voir la formation rapide d'un nouveau gouvernement démocratiquement élu qui se concentrera sans retard sur les questions non résolues émanant de l'Accord de paix global, ainsi que sur les difficultés immédiates qui ont un impact direct sur le bien-être de la population népalaise, notamment la pénurie alimentaire et la hausse des prix du pétrole.

Grâce au mandat de la MINUNEP, l'ONU a contribué substantiellement à ce processus historique de retour à la paix, la stabilité et la démocratie. Les résultats représentent un grand succès pour le Népal, l'ONU et le Conseil de sécurité. Nous convenons qu'il convient désormais d'adapter la présence de l'ONU à la nouvelle réalité et de tenir compte de la demande que le Gouvernement intérimaire népalais a présentée dans sa lettre du 8 juillet pour proroger le mandat de la MINUNEP de six mois, à une moindre échelle, afin de participer pleinement au reste du mandat.

Si la gestion des armements et du personnel armé demeure l'élément central du mandat de la MINUNEP, nous tenons à rappeler que le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de parvenir à une transition vers une solution durable et permanente. L'appropriation

nationale du processus n'est pas remise en question, mais nous n'en souscrivons pas moins à l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle, dans cette phase, la surveillance des armements et du personnel armé doit se poursuivre dans le cadre d'une mission politique spéciale à même de poursuivre l'appui nécessaire pour mener à bien le processus de paix.

Nous réfléchissons à la stratégie de sortie de la MINUNEP, mais nous n'ignorons pas que le rapport a à juste titre indiqué qu'il subsistait des difficultés après les élections qui nécessiteront une attention et un effort soutenus. Il y a notamment la démobilisation des mineurs, l'intégration des combattants maoïstes et la démocratisation de l'armée.

Tout en étant convaincu qu'il appartient au nouveau gouvernement d'aborder prioritairement ces questions, ma délégation n'en estime pas moins que nous devons éviter de donner l'impression que le désengagement graduel de la MINUNEP signifie que ces aspects du processus de paix ne sont plus pertinents et peuvent être ignorés.

Pour terminer, nous estimons que le peuple népalais mérite notre appui sans faille pour consolider la paix, la démocratie et le développement et que l'équipe des pays des Nations Unies est bien placée pour jouer un rôle crucial.

M. de Vengoechea (Panama) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et le chef de la Mission des Nations Unies au Népal, Ian Martin, pour le rapport qu'il nous a présenté. La délégation panaméenne exprime sa profonde reconnaissance à M. Martin et à tout le personnel de la Mission pour le travail louable qu'ils ont accompli au cours des 18 derniers mois de son mandat.

La tenue des élections et la formation de l'Assemblée constituante ne sont rien de moins que des événements historiques pour le Népal, et nous estimons que la MINUNEP a joué un rôle primordial à cet égard.

Nous constatons que la délégation népalaise prendra la parole après les interventions des membres du Conseil de sécurité. Comme nous l'avons déjà dit, le Panama souhaiterait voir les États qui sont directement concernés par les questions dont le Conseil de sécurité est saisi prendre la parole avant les membres du Conseil, lorsque cela est possible.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, une bonne partie du mandat de la MINUNEP a

déjà été mis en œuvre. Les dispositions de la résolution 1740 (2007) qui restent à appliquer, notamment la surveillance des armements et du personnel armé, l'appui à l'accord de paix entre les parties, doivent être le fondement du nouveau mandat de la MINUNEP, comme l'a demandé le Gouvernement népalais.

C'est pourquoi il est crucial que la résolution que le Conseil va adopter conserve le caractère d'une mission dotée d'objectifs et de délais précis. La responsabilité primordiale d'achever le processus de paix et de démocratie au Népal de manière satisfaisante appartient aux Népalais, même si le rôle d'appui joué par l'ONU, à une moindre échelle, demeure très important.

La responsabilité qui sera assumée par les nouveaux dirigeants népalais est immense, et les défis à relever énormes. Réformer le secteur de la sécurité est notamment crucial. L'existence de deux armées est en soi déstabilisante, et la réticence passée affichée par les parties au conflit pour débattre de l'avenir a exacerbé la situation.

Comme nous l'avons fait au début des années 90, le Panama encourage tant l'armée maoïste que l'armée népalaise à procéder à un désarmement volontaire. Une fois que ce sera fait, le Panama appuiera la création d'une force de police civile qui comprendrait les membres des deux groupes, le cas échéant.

La création d'une force de police civile devrait s'accompagner d'un programme permettant la réinsertion et l'indemnisation de ceux qui quittent l'armée définitivement. L'intégration des combattants maoïstes à une armée népalaise plus démocratique ne ferait que renforcer la structure militaire dans un pays où les ressources sont rares et la menace extérieure minimale.

La protection des droits de l'homme, qui bénéficierait de l'application de l'état de droit et de l'élimination de la culture d'impunité existant au Népal, est également une question qui exige l'attention immédiate du nouveau Gouvernement.

Compte tenu de tous ces défis, nous sommes préoccupés de voir que, face à cette nouvelle réalité politique, les partis népalais n'ont pas pu, ou pas voulu, maintenir l'unité à laquelle ils s'étaient engagés avant les élections. Cette réticence semble aller de pair avec des stratégies partisans à court terme visant à rechercher un meilleur positionnement politique après

les élections, au détriment du processus de paix et de l'avenir à long terme du pays.

La consolidation d'une paix durable au Népal exige que tous les partis acceptent les résultats électoraux ainsi que le nouveau paysage politique qui verra le jour, et travaillent de concert dans un esprit de coopération et de responsabilité au sein d'un nouveau Gouvernement dirigé par la majorité. Un manque de coopération compromettrait les réalisations nationales qui sont désormais à la portée du peuple, suscitant ainsi le désenchantement parmi les Népalais et la méfiance parmi les dirigeants.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement M. Martin pour son exposé clair et complet sur la situation au Népal. Je voudrais dire combien nous nous félicitons des succès historiques remportés par le Népal pendant son mandat de Représentant spécial du Secrétaire général, l'objectif final étant la création d'une république fédérale démocratique.

De toute évidence, il convient de faire d'abord l'éloge de l'attachement à la démocratie manifesté par le peuple et les partis népalais, mais nous devons également rendre hommage à la direction éclairée dont a fait montre M. Martin dans l'exercice de ses fonctions.

Nous avons appris, avec une certaine préoccupation, dans le rapport du Secrétaire général que la période postélectorale au Népal connaissait plusieurs difficultés, notamment l'augmentation de la criminalité de la part des groupes armés et l'absence de progrès du point de vue des droits de l'homme. La constatation la plus préoccupante est sans doute le manque de confiance parmi les parties au processus de paix, ce qui a jusqu'à présent empêché la création d'un nouveau gouvernement participatif reflétant le résultat des élections.

Il convient de se féliciter de l'accord du 25 juin, mais le rapport note que certaines questions importantes ne sont pas encore réglées. Nous partageons notamment la préoccupation du Secrétaire général quant au manque de progrès réalisés dans la démobilisation des mineurs des contingents de combattants maoïstes. À cet égard, je voudrais souligner que la bonne tenue des élections d'avril est certes un succès historique, mais qu'elles doivent être suivies d'autres mesures concrètes et opportunes pour relever les défis sous-jacents auxquels le peuple népalais fait toujours face.

Des solutions viables permettant de les relever ne peuvent émaner que des Népalais eux-mêmes. Nous pensons par ailleurs que le concours de la communauté internationale continuera d'être nécessaire dans le cadre de processus complexes tels que la réforme du secteur de la sécurité, l'inclusion des femmes et des groupes traditionnellement marginalisés dans l'effort de consolidation de la paix et dans les mécanismes de responsabilisation permettant de juger les crimes passés.

C'est sur cette toile de fond que nous prenons note de la demande du Gouvernement népalais de proroger la présence de l'ONU de six mois aux fins de la surveillance des armements et du personnel armé. À cet égard, nous sommes favorables au maintien de la présence de l'ONU pour renforcer le processus postélectoral conformément aux recommandations du Secrétaire général.

Nous apprécions l'appui donné par le Népal à l'idée que cette prorogation devrait revêtir la forme d'une mission politique spéciale, afin que l'ONU puisse continuer à travailler avec les autorités népalaises à trouver une solution durable et permanente aux questions sous-jacentes. Par conséquent, nous sommes disposés à appuyer le projet de résolution élaboré par la délégation britannique, que nous remercions pour ses efforts.

Nous apprécions également le projet de réduction sensible des effectifs de la Mission. À cet égard, je voudrais souligner que la disparition progressive de la composante chargée des affaires civiles devrait être équilibrée par un renforcement correspondant des programmes menés dans les mêmes domaines par l'équipe de pays des Nations Unies et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Nous saluons l'action de la MINUNEP qui vise à assurer une transition en douceur des compétences techniques et des projets dans ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Je tiens à m'associer aux autres membres du Conseil pour remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2008/454) et M. Ian Martin de son exposé.

Nous tenons à féliciter le Népal et son peuple pour l'évolution politique encourageante qui a suivi la convocation de l'Assemblée constituante, le 28 mai, en particulier l'engagement actif des grands partis

népalais dans des dialogues politiques qui ont abouti à l'accord conclu le 25 juin 2008 afin de faire progresser le processus politique. En ce sens, nous appelons toutes les parties concernées à exploiter au mieux cet élan pour promouvoir la paix dans le pays, et avant tout les élections présidentielles qui auront lieu demain.

L'expérience montre que parallèlement aux menaces à la sécurité sociale qui sont l'héritage de la guerre, les pays émergeant d'un conflit civil prolongé doivent faire face à des difficultés de développement, des infrastructures endommagées et des capacités institutionnelles affaiblies. Nous avons tous conscience qu'il reste des menaces pour la paix et le développement au Népal – par exemple, la création de nouvelles institutions de gouvernance, sans parler de la récente hausse des prix du carburant, des pénuries alimentaires et, partant, de l'accroissement de la pauvreté dans le pays.

Compte tenu de ces difficultés et vu que le Népal doit, sur tous les plans, soutenir ses efforts d'après conflit, il faut adopter une approche intégrée, laquelle exige non seulement une volonté politique et des mesures de sécurité, mais aussi des programmes de développement économique et social à tous les niveaux. La communauté internationale et les donateurs ont également un rôle essentiel à jouer, en réponse à la demande du Gouvernement népalais.

Dans ce contexte, nous apprécions les efforts faits par l'équipe de pays des Nations Unies pour donner effet au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Népal pendant la période 2008-2010, au cours de laquelle la priorité sera accordée à la mise en œuvre d'actions concrètes pour le développement, qui soient en mesure de faire évoluer la vie quotidienne de la population népalaise.

Nous voudrions également féliciter la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), son chef, M. Ian Martin, et son personnel pour le travail accompli jusqu'à présent dans le cadre de son mandat, notamment la surveillance électorale et l'assistance technique fournie à la Commission électorale, qui ont contribué sensiblement au succès des élections à l'Assemblée constituante du Népal en avril.

Notre position étant que, puisque la MINUNEP a été créée à la demande du Gouvernement népalais, toute décision concernant son mandat doit être prise en tenant dûment compte de la proposition du Népal, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général, fondée sur la lettre de la Mission népalaise, en date du

8 juillet 2008, de proroger le mandat de la MINUNEP pour six mois en tant que mission politique spéciale axée sur la surveillance des armes et du personnel armé, afin de mener à bien le processus de paix au Népal. Nous profitons de cette occasion pour remercier la mission britannique d'avoir élaboré le projet de résolution sur le mandat de la MINUNEP, et nous attendons avec intérêt son adoption rapide.

Je terminerai en réaffirmant l'appui indéfectible du Viet Nam à la paix et au développement au Népal. Nous sommes fermement convaincus que grâce à l'autodétermination et ayant la maîtrise de leur destin, les autorités et le peuple népalais continueront de progresser dans la consolidation de la paix et la promotion de la croissance socioéconomique dans tout le pays.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Népal.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) : Une fois encore, je voudrais vous féliciter, Monsieur, à l'occasion de l'exercice par le Viet Nam de la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je vous remercie de me donner la possibilité de prendre part à cette discussion autour du rapport du Secrétaire général (S/2008/454) sur la prolongation du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) en réponse à la demande du Népal.

Je tiens à remercier le Secrétaire général, son Représentant spécial, M. Ian Martin, les dirigeants de la MINUNEP et le Département des affaires politiques d'apporter un appui continu à la demande du Népal dans l'intérêt du processus de paix dans le pays. Comme le Représentant spécial, M. Martin, en a déjà informé les membres, le Népal a franchi plusieurs étapes importantes dans son processus de paix, qui touche maintenant à sa conclusion logique.

Avec l'aboutissement des élections à l'Assemblée constituante et la proclamation du Népal comme république démocratique fédérale, une nouvelle transformation politique a débuté en vue d'instaurer une paix durable dans le pays. Le premier président de la République népalaise devrait être élu demain. Nous aurons bientôt un nouveau gouvernement, qui sera très probablement dirigé par le Parti communiste népalais (maoïste), lequel a obtenu le plus grand nombre de sièges à l'Assemblée constituante.

La MINUNEP a contribué sensiblement à ce processus. Lorsque, à notre demande, le Conseil de sécurité a créé la Mission en janvier 2007, le mandat de la Mission consistait notamment à surveiller le cessez-le-feu, à aider à organiser les élections et à surveiller la gestion des armements et du personnel armé. Certaines de ces tâches ont déjà été menées à bien. Toutefois, il nous reste à régler la question de la gestion des armements et du personnel armé, en particulier l'avenir des combattants dans les cantonnements, qui sont actuellement contrôlés par la MINUNEP.

Par conséquent, le Gouvernement a décidé de demander, dans une lettre de la Mission permanente du Népal, en date du 8 juillet 2008, la prorogation du mandat de la MINUNEP pour une nouvelle période de six mois à compter du 23 juillet 2008, avec des effectifs plus restreints afin qu'elle puisse atteindre ses objectifs restants, qui consistent essentiellement à continuer de surveiller la gestion des armements et du personnel armé, conformément à l'accord entre les partis politiques, et à aider à mettre l'accord en œuvre dans ce domaine comme ils en sont convenus.

Dans son rapport sur la question, le Secrétaire général a déclaré avoir demandé au Gouvernement népalais de lui préciser s'il devait recommander une prolongation de la mission politique spéciale et assurer la continuité de la direction politique de la Mission. Au nom du Gouvernement népalais, j'ai communiqué nos éclaircissements au Cabinet du Secrétaire général et au Département des affaires politiques. Je vais à présent donner lecture des précisions que nous avons données au Secrétaire général en ce qui concerne la prolongation du mandat de la MINUNEP conformément à notre demande. J'ai légèrement modifié l'ordonnancement des points, après en avoir discuté de façon informelle avec les membres.

« La lettre envoyée par le Gouvernement le 8 juillet représente la position combinée des principaux partis politiques, y compris le Parti communiste népalais (maoïste), qui dirigera très probablement le prochain gouvernement. Même après la formation du prochain gouvernement, il n'existe pratiquement aucune possibilité de modifier la lettre et son contenu, qui ont été approuvés à l'issue d'une discussion politique approfondie entre les partis politiques.

À titre de clarification, la lettre de la Mission permanente du Népal, en date du 8 juillet, portant sur la question, affirme

clairement que le Gouvernement voudrait “demander à l’ONU le maintien de la MINUNEP à plus petite échelle”, ce qui suppose une prolongation de la mission politique spéciale prévue par la résolution 1740 (2007) du Conseil de sécurité. La Mission devra “s’engager pour le reste du mandat”, qui “consiste à continuer de surveiller la gestion des armements et du personnel armé, conformément à l’accord intervenu entre les partis politiques, et d’aider à mettre l’accord en œuvre”. C’est évident, puisque le reste du mandat énoncé dans la résolution 1740 (2007) a déjà été exécuté.

Étant donné que la situation dans le pays continue à évoluer vers la consolidation successive du processus de paix, et que les partis politiques sont tombés d’accord sur le fait que ce processus doit être mené à sa conclusion logique, comme il est indiqué dans la lettre mentionnée plus haut, le Gouvernement népalais souhaiterait que la direction politique de la mission se poursuive au niveau du Représentant spécial du Secrétaire général, en conservant le personnel politique et administratif adéquat à cette fin, de même que les personnes chargées de surveiller les armements.

Le Gouvernement népalais approuve les autres dispositions relatives à la composition du personnel et à la transition que le Secrétaire général a proposées en ce qui concerne la réduction des effectifs de la mission.

Une prolongation temporaire d’un mois n’aurait aucune utilité dans la transition vers la formation d’un nouveau gouvernement ni dans la discussion en cours sur les questions de gestion des armements et du personnel armé entre les principaux acteurs politiques.

Les précisions ci-dessus ont également été communiquées au Représentant spécial du Secrétaire général lors des réunions qu’il a eues avec la direction politique après que le Secrétaire général a demandé plus de détails sur la question. Par conséquent, le Gouvernement népalais est en faveur d’une prorogation de la mission de six mois, comme il l’a demandé dans sa lettre du 8 juillet. »

Je suis heureux d’apprendre que le Secrétaire général a accepté nos explications et autorisé son Représentant spécial à recommander au Conseil une

prorogation de la MINUNEP pour une nouvelle période de six mois, comme nous l’avons demandé. Je suis convaincu que le Conseil appuiera notre demande. Après avoir écouté les déclarations prononcées aujourd’hui, je suis persuadé que notre demande sera prise en considération, comme l’a demandé le Secrétaire général.

Je suis reconnaissant des sentiments et des paroles de soutien et d’encouragement que tous les orateurs ont exprimés dans leurs interventions. Nous avons pris note de certains commentaires et observations extrêmement importants et constructifs. Je voudrais à cette occasion vous remercier, vous, Monsieur le Président, et tous les membres du Conseil, de votre appui continu et des encouragements que vous avez exprimés en faveur du processus de paix et de vous montrer prêts à répondre à notre demande en toutes circonstances.

Étant donné que c’est la dernière occasion qui m’est offerte de le faire dans ce cadre puisque je ne m’attends pas à une autre prorogation, je voudrais remercier personnellement tous les Ambassadeurs et les représentants d’avoir été disposés à appuyer le Népal, en dépit de toutes les autres questions importantes qui les sollicitent.

Enfin et surtout, je voudrais remercier la délégation du Royaume-Uni d’avoir déployé d’inlassables efforts pour coordonner les discussions concernant le projet de résolution sur la question. J’espère que le texte sera bientôt adopté. Je voudrais également remercier les Ambassadeurs de l’Inde et du Japon d’avoir si promptement apporté leur appui dans leurs déclarations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Inde.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir organisé cette discussion sur la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et de permettre à ma délégation de s’exprimer sur la question.

L’on ne saurait trop insister sur l’ampleur et la profondeur des relations bilatérales qui existent entre l’Inde et le Népal. Elles se fondent sur des liens historiques, culturels, linguistiques, ethniques, familiaux et géographiques. Nous entretenons des liens politiques très étroits, nos partis politiques étant eux aussi étroitement liés; nous avons par ailleurs des relations économiques et commerciales privilégiées.

L'Inde collabore avec le Népal afin de développer un certain nombre de secteurs, notamment le secteur énergétique et le secteur agricole.

Étant donné que nos deux pays partagent une frontière ouverte, que chacun a accès aux marchés de l'autre et que les citoyens de chacun des deux pays bénéficient d'un accès privilégié au pays voisin, nul n'a plus à gagner de la paix, de la stabilité et du développement du Népal que l'Inde. C'est pourquoi nous avons pris une part active à ce processus, non seulement au Népal mais également en Inde et au sein de toutes les instances multilatérales, durant toute une décennie de difficultés, au moment où le conflit armé faisait rage et où, ensuite, les dirigeants et le peuple népalais ont mis fin au conflit et entamé le processus de paix afin de clore définitivement ce chapitre.

Si le conflit était intérieur, le processus de paix l'est aussi. Le crédit devrait aller au peuple népalais ainsi qu'aux partis et aux dirigeants politiques qui ont déployé des efforts sages et avisés pour lancer un processus de paix.

L'Inde apporte un appui résolu au processus de paix que le Népal a pris entièrement en main. Nous nous félicitons de toutes les mesures positives prises par les parties prenantes népalaises dans le cadre d'un processus complexe et délicat, sans aide ou conseil extérieurs. Envers et contre tout et en dépit du cynisme, le peuple népalais a non seulement maintenu la cohésion de l'Alliance des sept partis, mais a également réussi à mettre en œuvre son Accord de paix global.

Malgré les retards, les autorités népalaises ont organisé en avril avec un franc succès une élection de l'Assemblée constituante, qui a représenté un moment véritablement historique. Malgré la complexité des défis rencontrés sur le chemin de la paix, le Népal et ses dirigeants les ont, eux-mêmes, tous relevés. En tant qu'amie et voisine, l'Inde est prête à apporter toute l'aide que pourraient demander les dirigeants et le peuple népalais.

L'Inde appuie pleinement les efforts que déploie l'ONU pour aider le Népal, à la demande du Gouvernement hôte. Nous avons été en contact étroit avec la MINUNEP à tous les niveaux, notamment à New Delhi. Notre appui ne s'est jamais limité à des paroles; nous avons en effet également fourni un appui matériel lors de la phase cruciale de l'établissement de la Mission.

Conscients de la situation qui règne actuellement sur place, nous appuyons pleinement la demande du Népal, formulée officiellement le 8 juillet, de proroger pour une nouvelle période de six mois le mandat de la MINUNEP. La lettre indique très clairement que l'exécution de certaines tâches définies dans le mandat de la Mission, exposé dans la résolution 1740 (2007), a déjà été menée à bien. La demande de prorogation de six mois s'applique par conséquent aux activités restantes du mandat initial – déclaration claire, sans sous-entendu, qui ne doit être ni interprétée ni précisée. Nous prenons également note du fait que la demande a été faite sur la base d'un consensus entre les principaux partis politiques népalais, notamment le Parti communiste népalais (maoïste), qui sont représentés dans leur diversité à l'Assemblée constituante. Ce consensus est également reflété dans l'Accord des sept partis du 25 juin et est par conséquent essentiel à la poursuite du processus politique au Népal.

De ce point de vue, il est difficile d'accepter certaines parties du dernier rapport du Secrétaire général. Sachant que c'est à la demande du Népal, qui avait besoin d'aide pour certains aspects spécifiques de son processus de paix, que la MINUNEP a été établie, il semble inapproprié que le Secrétaire général demande au Conseil de proroger le mandat d'un mois à moins que le Népal ne précise sa requête. En d'autres termes, si la demande du Népal ne correspond pas à ce que veut lui faire dire la MINUNEP, elle n'est pas valable. Cela signifie que la MINUNEP pourrait demander au nouveau Gouvernement – dont les autorités ont donné leur avis dans la lettre datée du 8 juillet – de réinterpréter l'Accord du 25 juin. Ainsi, la MINUNEP pourrait se trouver dans l'inconfortable position de voir son rôle devenir un sujet de dissension plutôt que de contribuer de manière positive au processus de paix. On pourrait aussi y voir la suggestion que les formations politiques qui constitueront le Gouvernement risquent de changer d'avis. Non seulement cela va à l'encontre de la tendance qui voit les partis politiques népalais honorer les engagements précédemment contractés, mais c'est aussi une affirmation pour le moins extraordinaire, bien qu'implicite.

J'ai écouté attentivement l'excellente intervention du Représentant permanent du Népal qui a indiqué clairement que plusieurs aspects prévus par le mandat initial avaient été menés à bien. La demande porte sur un aspect plus modeste. L'éclaircissement apporté dans la lettre du 8 juillet rappelle en fait, dans un sens, le

document précédent, et il est révélateur que cet éclaircissement ne mentionne pas le processus de paix dans son ensemble.

Par ailleurs, le rapport suggère également, au paragraphe 64, que la MINUNEP « a appris » qu'un large consensus existait au Népal sur le fait que la poursuite de la présence politique des Nations Unies était importante pour mener à bien le processus de paix. Nous aimerions bien l'apprendre également, mais ce qui devrait compter n'est pas une impression subjective – notamment un échange de vues oral – que l'ONU peut avoir gagnée, mais ce que les représentants élus du peuple communiquent par écrit.

À notre connaissance, l'appui de la MINUNEP n'a pas été requis dans le cadre de décisions concernant le processus de paix. En réalité, la plus grande force du processus de paix est le fait qu'il a toujours été contrôlé, mené et appliqué par le pays lui-même. La demande d'appui émanant du Népal portait sur la mise en œuvre de certains aspects du processus de paix du Népal – d'autres orateurs l'ont fait observer avant moi – ce qui exigeait un contrôle convenu au niveau international. Il s'agissait notamment de fournir des conseils à la Commission électorale nationale pour l'organisation des élections et de superviser la gestion des armements et des forces des deux armées opposées. Et pourtant, au paragraphe 68, il est indiqué que « l'essentiel à présent n'est pas tant de continuer à mettre en œuvre les arrangements relatifs à la surveillance que d'assurer le passage à une solution durable et permanente ». Qu'il en soit ainsi ou non, on ne peut pas automatiquement déduire que la pérennité et la viabilité des arrangements visant à régler le problème des deux forces armées dépend de la participation active de l'Organisation des Nations Unies.

Je suis obligé de dire que nous avons observé un effort constant pour étendre la définition de l'aide demandée par le Népal, de manière à jouer un rôle dans le processus de paix népalais, quel que soit le souhait des interlocuteurs népalais. Insister pour jouer un rôle que le pays hôte rechigne à accorder risque de compromettre le travail accompli à ce jour par la MINUNEP. Cela devrait être évité à tout prix, car une telle situation pourrait porter préjudice aux investissements réalisés au Népal par l'ONU, et non l'inverse.

Dans ce contexte, le Conseil doit également se demander sérieusement si l'on pourrait permettre une

interprétation souple du principe du caractère sacré d'une demande d'aide spécifique de la part d'un État. Nous entendons souvent l'argument inverse qui consiste à dire que c'est au Conseil de décider des mesures appropriées dans chaque cas, mais tel n'est pas le cas lorsqu'on établit un parallèle entre le Népal et d'autres questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. N'oublions pas que c'est le Népal qui a demandé l'aide de l'ONU, de sa propre initiative et pas parce que la situation qui régnait dans le pays menaçait la paix et la sécurité internationales.

Par conséquent, nous prions instamment le Conseil d'accepter la demande du Népal figurant dans sa lettre du 8 juillet 2008, dans sa lettre et dans son esprit. Pour dire les choses clairement, le Népal demande le maintien de la MINUNEP à une échelle réduite pour une période de six mois afin d'accomplir le reste du mandat. C'est précisément ce que le Népal devrait obtenir, ni plus ni moins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), M. Ian Martin, pour le travail dévoué qu'il accomplit et pour l'exposé complet qu'il vient de faire ce matin.

Je tiens tout d'abord à féliciter le peuple et le Gouvernement népalais des efforts qu'ils ont déployés pour mener à bien l'élection à l'Assemblée constituante en avril. Ce succès est certes à mettre au crédit du peuple lui-même, mais la MINUNEP et la communauté internationale ont également joué, en apportant leur aide, un rôle tout à fait indispensable. Le Japon s'est associé aux efforts d'autres partenaires en envoyant 24 observateurs électoraux et deux parlementaires pour appuyer ces élections historiques et pour assister à la naissance de ce processus de gouvernance démocratique au Népal.

Au cours de la première session de l'Assemblée constituante, le Népal s'est proclamé république fédérale et démocratique. Nous saluons tous les partis d'avoir respecté la volonté du peuple et d'avoir procédé à cette transition de manière pacifique. Les partis mènent actuellement des consultations pour former un nouveau gouvernement. Ce dialogue politique entre tous les partis reflète le caractère solide de la démocratie dont vient de se doter la nation.

Nous constatons en outre avec satisfaction que le dialogue politique entre les partis se déroule de manière pacifique. La population népalaise a apporté la preuve de sa sagesse en prouvant que les divergences politiques peuvent être réglées par le dialogue sans recourir à la violence. Nous invitons instamment tous les Népalais à maintenir cet élan vigoureux en faveur de la gouvernance démocratique et à s'abstenir de toute action violente.

Nous apprécions par ailleurs vivement les bons offices offerts par le Représentant spécial, M. Martin, qui, dans le cadre de son mandat, n'a épargné aucun effort pour faire avancer le processus politique durant cette période.

Nous comprenons que le Népal a encore besoin de temps pour déterminer l'avenir des soldats se trouvant dans les cantonnements, ce qui est une étape essentielle pour consolider durablement la paix. Dans la mesure où il s'agit d'une période cruciale pour instaurer de manière durable la paix et la stabilité dans le pays, le Japon appuie la prorogation du mandat de la MINUNEP pour six mois supplémentaires, conformément à la demande formulée par le Gouvernement népalais. Le personnel chargé du contrôle des armements, y compris le personnel japonais, s'est brillamment acquitté de sa tâche. Je suis

convaincu que le contrôle des armements sera également mené de manière efficace durant la prolongation du mandat. Dans le même temps, l'ONU ne pourra pas contrôler indéfiniment les armements et les soldats. Nous prions donc instamment les partis de parvenir à un accord sur le statut futur de leur armée, et ce, dès que possible, pendant que la Mission des Nations Unies poursuit ses activités de contrôle pour une période limitée.

Nation éprise de paix, le Japon est résolument déterminé à soutenir les efforts de consolidation de la paix du Népal afin d'y asseoir la paix et la démocratie. Le Vice-Ministre des affaires étrangères japonais, M. Osamu Uno, a effectué une visite de deux jours au Népal pour témoigner de l'engagement japonais. Dans le cadre de notre soutien, et en coopération avec l'UNICEF, nous allons nous pencher sur la question des enfants soldats et promouvoir le développement de l'infrastructure socioéconomique, ainsi que la réduction de la pauvreté, dans tout le pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.